

# REGLEMENT INTERIEUR D ELANFORME



✓ **L'INSCRIPTION EST ANNUELLE – AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE EFFECTUE**

**Toute adhésion implique l'acceptation du présent règlement intérieur.**

La licence et les cours sont payables en une seule fois lors de l'inscription.

**Justificatifs à fournir pour l'adhésion :**

- **UN CERTIFICAT MEDICAL** de moins de 3 mois est à fournir chaque année au moment de l'inscription avec aptitude à la pratique du sport concerné. Aucun cours ne sera possible sans certificat.

- **UNE AUTORISATION PARENTALE** est obligatoire pour l'inscription de mineurs aux cours.

- **UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE** sans sa présence le tarif le plus élevé sera applicable.

- **UNE PHOTO D'IDENTITE** à coller sur votre badge.

✓ **LES COURS** sont mixtes et collectifs assurés par des animateurs diplômés.

L'âge minimum d'inscription est de **15 ans**.

Le début des cours se fait le lundi qui suit le forum (début septembre) et se termine fin juin.

Les horaires des cours sont ceux mentionnés sur le tract de la saison annuelle (à l'exception d'une semaine sur deux pendant les vacances scolaires).

Le déroulement de l'heure de cours comprend la mise en place du matériel (début de cours) et son rangement correct en fin de cours.

Un pointage sera fait à l'entrée de chaque cours afin de pouvoir justifier le nombre de présents à la municipalité et de maintenir les cours en place.

L'association n'est pas tenue responsable des vols durant les cours.

De plus, pour des raisons de sécurité, les membres du bureau peuvent limiter le nombre de participants aux cours sans avoir à se justifier ainsi que la participation à deux cours successifs. ( ex : 2 cours intensifs cardio).

✓ **UN ANIMATEUR est affecté à chaque cours** mais il peut être remplacé de manière exceptionnelle pour diverses raisons sans que cela n'ait besoin d'être justifié auprès des adhérents (maladie, congés...). Le cours pourra de ce fait être différent de celui qui était prévu initialement voir annulé (absence de l'animateur au dernier moment) sans que cela engage la responsabilité des membres du conseil d'administration.

Un cours pourra également être annulé pour des raisons de manifestations exceptionnelles (tel qu'un repas festif de fin d'année, une Assemblée Générale...) cela fait partie de la vie associative où la présence de chaque membre de l'association est importante...dans ce cas les adhérents seront prévenus à l'avance.

Tous les participants aux cours doivent se conformer aux instructions des animateurs.

✓ **OBLIGATION DES ADHERENTS :**

- **ponctualité** : arrivée au minimum 5 minutes avant le début du cours par respect de l'animateur et des autres adhérents.

- **tenue de sport appropriée soit** : short ou pantalon de sport, t-shirt, veste si besoin, **chaussures de sport propres et réservées exclusivement à la salle**. Le port de casquettes ou de foulards n'est pas autorisé pendant les cours.

- avoir **une serviette** (grande) pour mettre sur les tapis et **une bouteille d'eau** pour s'hydrater.

- **présenter son badge** muni de sa photo à **chaque entrée de cours** au responsable de cours (membres du Conseil d'Administration ou animateur en cas d'absence des membres du CA).

- chaque adhérent **s'engage à prendre soin du matériel** mis à sa disposition (ne pas jeter les poids, rangement au bon endroit...). Le matériel fourni est la propriété de l'association d'ElanForme.

✓ Chaque membre de l'association (membres du Conseil d' Administration, animateurs, adhérents) s'engage à prodiguer une bonne cohésion vis-à-vis de chaque individu.

✓ Manifestations diverses (repas – sorties – activités) vous seront communiqués dans l'année au début ou à la fin des cours.

✓ Dans le but de promouvoir l'association, des photos pourront être prises, un formulaire sera à remplir pour l'acceptation ou le refus de la diffusion à l'image.